

TRANSPORT SE DÉPLACER SANS POLLUER, MONTPELLIER AGGLOMÉRATION MET LES MOYENS

En investissant depuis plus de dix ans pour son réseau de tramway, Montpellier Agglomération s'est engagée résolument en faveur des alternatives à l'automobile. Avec son nouveau Plan de Déplacements Urbains (PDU), elle imagine les écomobilités des années 2020. Modifions dès aujourd'hui nos habitudes de déplacements, le résultat sera immédiat pour notre portefeuille et l'environnement.

« Se déplacer autrement pour mieux se déplacer », tel est le leitmotiv du Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2010-2020 de Montpellier Agglomération. L'objectif du PDU est de redonner toute sa place au piéton en diminuant le trafic automobile et en développant les modes de transports moins polluants et plus économes. Ce document de planification, soumis actuellement à la concertation publique, définit la stratégie de la Communauté d'Agglomération de Montpellier en matière de mobilités pour les dix ans à venir (voir interview). Il sera l'occasion de poursuivre et d'amplifier la politique volontariste de Montpellier Agglomération en faveur des écomobilités. De nombreuses solutions ont été mises en place par Montpellier Agglomération ces dernières années pour se déplacer autrement.

Emission : zéro pollution !

Autant que possible, laissons notre voiture au garage, productrice de gaz à effet de serre, responsable du réchauffement climatique. Préférons **la marche à pied**, moyen de déplacement écologique par excellence et indispensable pour la santé. D'ailleurs, deux à trois de marche par semaine sont aussi bénéfiques pour le cœur que

la course à pied. Sur un trajet inférieur à 1 km en ville, la marche constitue le mode de déplacement le plus adapté. Nous sommes tous des piétons, mais ce mode de locomotion naturel suffit rarement dans nos déplacements, même en ville. Ce n'est qu'une composante d'un dispositif intermodal qui comprend d'autres modes de transport dit « doux », individuels comme la trottinette, le roller et le vélo, ou collectifs tels que le tramway et les bus GNV.

Depuis juin 2007, Montpellier Agglomération a mis en place **Véломagg'**, un service public efficace de location de vélo courte ou longue durée, idéal pour des déplacements propres. 2000 Véломagg' et 61 vélostations réparties sur l'agglomération sont disponibles 7 jours sur 7 pour toute la famille. Sur un trajet compris entre 1 et 3 km, le vélo s'avère le moyen de déplacement le plus performant. Parmi les transports collectifs, le **tramway 100% électrique** est un des plus écologiques. Il ne rejette aucun gaz toxique dans l'atmosphère et consomme en moyenne dix fois moins qu'une voiture particulière. Deux lignes et 35 km de tramway parcourent déjà l'agglomération. Dès 2012, une troisième ligne complètera ce réseau appelé à s'étendre. Le tramway est résolument le mode de déplacement privilégié

par Montpellier Agglomération. 190 000 personnes sont transportées quotidiennement, soit l'équivalent de 158 650 voitures... Les transports collectifs dans l'agglomération, c'est aussi 29 lignes et **136 bus qui roulent pour la plupart au Gaz Naturel pour Véhicule (GNV)** afin de limiter les rejets de CO₂.

La voiture oui, mais autrement !

La part de l'automobile dans les déplacements demeure prépondérante. 60 % des déplacements dans l'agglomération s'effectuent en voiture. Un

Intermodalité

TER - TRAMWAY : UN COUPLE GAGNANT !

Pour se déplacer dans la région sans polluer, Kartatoo permet aux usagers des transports publics en Languedoc-Roussillon d'utiliser successivement les Transports Express Régionaux (TER) et les transports urbains, comme le réseau de bus et de tramway de Montpellier Agglomération, en payant un seul tarif unique forfaitaire. 14 000 abonnements « *Kartatoo Pro* » et 12 000 abonnements « *Kartatoo Etudes* » ont été souscrits depuis 2007.



www.montpellier-agglo.com/covoiturage

mode de transport, pas toujours nécessaire, souvent utilisé par simple réflexe. Pourtant la voiture coûte cher : avec une voiture de gabarit moyen, on dépense en moyenne près de 5€ pour parcourir 10 kilomètres en ville... Changeons nos habitudes, en privilégiant l'**intermodalité** ! Cette combinaison de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement offre des solutions adaptées aux besoins de chacun. Par exemple, la combinaison voiture, parking relais et tramway permet de réaliser des trajets domicile-travail plus écologiques. **8 parkings tramway** sont répartis sur les lignes 1 et 2 de Montpellier Agglomération. À la mise en service de la troisième ligne, 3 nouveaux parkings d'échange seront disponibles. Ils permettent de bénéficier pour 4€ (3€ avec le Pass'Agglo) d'autant de tickets de tramway que de passagers présents

dans la voiture. La voiture, ça se partage pour se déplacer à moindre frais et en réduisant la pollution ! C'est aussi le principe du **covoiturage**. Montpellier Agglomération a créé un site de covoiturage qui permet de trouver des partenaires parcourant le même trajet pour se déplacer à plusieurs régulièrement ou occasionnellement. Vous n'avez pas de voiture, tournez-vous vers l'**autopartage**. Modulauto, subventionné par Montpellier Agglomération, met à la disposition de ses abonnés une flotte de véhicules en libre-service pour des trajets ponctuels sur une courte durée.

Les alternatives au « *tout automobile* » séduisent de plus en plus de citoyens. Une panoplie de solutions a déjà fait ses preuves, d'autres restent à inventer. C'est un des enjeux majeurs du PDU 2010-2020 élaboré par Montpellier Agglomération. ♦

Semaine européenne de la mobilité

DEVENEZ ÉCO-MOBILES AVEC MONTPELLIER AGGLOMÉRATION !

Du **16 au 22 septembre**, Montpellier Agglomération se mobilise pour promouvoir des solutions de transport alternatives à la voiture individuelle.

Du 16 au 22 septembre

► Concours récompensant les entreprises de l'agglomération ayant des actions exemplaires dans le domaine de l'écomobilité.

Le mercredi 16 septembre

► Ticket à 1 € sur l'ensemble du réseau de transport de l'Agglomération.

Le jeudi 17 septembre

► Journée d'information sur les transports.

Le mardi 22 septembre

► Table ronde sur les Plans de Déplacements d'Entreprise. Ces PDE mettent en oeuvre un éventail de mesures qui offrent des alternatives à la voiture individuelle.

70 entreprises comptant 30 900 salariés ont signé une convention PDE avec Montpellier Agglomération.



3 QUESTIONS À

Christophe MORALES

Vice-président de Montpellier Agglomération chargé du Développement durable, des Energies nouvelles et de la Gestion des temps.



À quoi sert un PDU ?

Christophe Morales : Dans le prolongement du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Agglomération de Montpellier, du Programme Local de l'Habitat (PLH) et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), le Plan de Déplacements Urbains a vocation à proposer sur l'ensemble du territoire communautaire, une offre de mobilité compétitive, capable d'encourager les automobilistes à diversifier leurs modes de déplacement.

Quelles sont les ambitions du PDU ?

La loi* fixe au PDU des objectifs prioritaires comme la diminution du trafic automobile, le développement de l'usage des transports publics et des moyens de déplacements moins polluants, l'optimisation du réseau de voirie, l'organisation du transport et de la livraison des marchandises, l'organisation du stationnement...

Notre PDU est l'occasion d'inverser notre regard sur la mobilité. Dans cette nouvelle démarche, le piéton citoyen deviendra prioritaire. En matière d'espace public, il s'agira de prêter d'abord attention à l'utilisateur le plus vulnérable, le plus lent (le piéton, la personne à mobilité réduite, le cycliste...) avant l'utilisateur le plus rapide ou le plus encombrant (la voiture, le camion...). Il s'agira également de donner la priorité aux modes les moins polluants et les plus économes.

Comment participer au PDU ?

L'élaboration du PDU mobilise l'ensemble des acteurs du territoire depuis plus d'un an. Des ateliers, des réunions et des consultations se sont succédés. Ces travaux ont permis de mettre au point un document d'étape où sont présentés les principaux enjeux et objectifs du PDU. Jusqu'à l'arrêt du projet, ce document d'étape est mis à la disposition du public dans les 11 Maisons de l'Agglomération et sur le site www.montpellier-agglo.com. Les contributions du public, qui ont vocation à enrichir ce projet, peuvent être portées sur les registres de concertation disponibles dans les Maisons de l'Agglomération ou envoyées à : concertation.pdu@montpellier-agglo.com.

*Loi d'orientation des Transports Intérieurs (LOTI) de décembre 1982.

PDU : TOUS CONCERNÉS



La première réunion publique de concertation s'est tenue le 29 juin à Montpellier. Quatre autres réunions se dérouleront dans les communes :

- **28 septembre**, de 18h à 20h à **Pérols** (salle du Conseil)
- **30 septembre**, de 18h à 20h à **Clapiers** (centre sportif culturel - salle J.L. Barrault)
- **5 octobre**, de 18h à 20h à **Castries** (salle de l'espace Gare)
- **7 octobre**, de 18h à 20h à **Cournonterral** (salle du peuple)

